

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2021- 11

Date : 19/05/2021	Objet : Demande d'autorisation de pénétrer sur des parcelles privées dans le cadre d'une campagne d'éradication de la Berce du Caucase dans le département des Alpes-Maritimes	Vote : favorable à l'unanimité
-------------------	---	--------------------------------

Conformément à l'article R.411-47 du code de l'environnement, le CSRPN est saisi pour avis sur une demande d'autorisation de pénétrer sur des parcelles privées dans le cadre d'une campagne d'éradication de la Berce du Caucase, espèce végétale exotique et envahissante, sur les communes d'Andon, Lucéram, Valderoure et Séranon (06).

Cette demande est présentée par le Conservatoire botanique national méditerranéen. Elle est accompagnée d'une note explicative présentant les risques sanitaires engendrés par cette espèce, la cartographie des zones concernées sur les différentes communes, les partenaires, le bilan des opérations antérieures, leur efficacité et leur poursuite dans les prochaines années.

Avis 2021-11 : le CSRPN donne un avis favorable à l'unanimité à la demande présentée par le Conservatoire botanique national méditerranéen pour la période 2021-2025 afin de lutte contre cette espèce exotique envahissante ayant par ailleurs des conséquences sanitaires pour les humains et les animaux.

*Votants : 18 / favorable : 18 / défavorable : 0 / abstention : 0.

2 membres (dont un délégué de pouvoir) se sont retirés du vote en raison de leur lien avec le dossier.

Le président du CSRPN : Gilles Cheylan

